

**Certificat d'examen de type
n° F-05-C-658 du 21 juin 2005**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/D011205-D14-1

**Ensemble de mesurage routier
TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS
types E 5-8 EPDM
(précision commerciale)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau, du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Commission économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

FABRICANT :

TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS SA, 5, rue des Chardonnerets, ZAC Paris-Nord 2,
93290 TREMBLAY EN FRANCE

Ateliers : Route de Soliers – 14540 GRENTHEVILLE

OBJET :

Le présent certificat renouvelle et complète le certificat d'examen de type n° 01.00.452.005.1 du 10 septembre 2001 relatif à l'ensemble de mesurage routier TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS type E 5-8 EPDM complétant la décision n° 95.00.452.003.1 du 21 avril 1995 ⁽¹⁾ relative aux ensembles de mesurage routiers EIN-F modèle E5-10 EPDM, dont le bénéfice a été transféré à la société TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS par le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 99.00.400.002.1 du 15 mars 1999.

CARACTERISTIQUES :

Les ensembles de mesurage routiers types E 5-8 EPDM faisant l'objet du présent certificat diffèrent des modèles approuvés par les décisions et certificats précités par :

- la possibilité d'utiliser le mesureur TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS type TM80 en remplacement du mesureur MA 26/5 cité dans le certificat et la décision précités pour le mesurage de l'essence, du super, du pétrole, du gazole et du fuel domestique,
- la restriction du débit maximal à 4,8 m³/h par mesureur.

Le mesureur TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS types TM80 doit être associé à l'émetteur d'impulsions type MP1.1 et au dispositif calculateur-indicateur électronique type WWC-T1 ayant fait l'objet du certificat n° F-04-C-1382 du 14 décembre 2004 complétant les décisions et certificats n° F 04-C-124 du 1^{er} avril 2004, n° 00.00.510.015.1 du 28 septembre 2000 et n° 99.00.510.007.1 du 4 juin 1999.

Les autres caractéristiques et les indications complémentaires sont inchangées.

SCELLEMENTS:

Les dispositifs de scellements du mesureurs TM80 sont décrits en annexe au présent certificat.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La marque de certification de type figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est constituée du numéro et de la date figurant dans le titre de celui-ci.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les conditions particulières de vérification sont inchangées.

DEPOT DE MODELES :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/D011205-D14-1 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

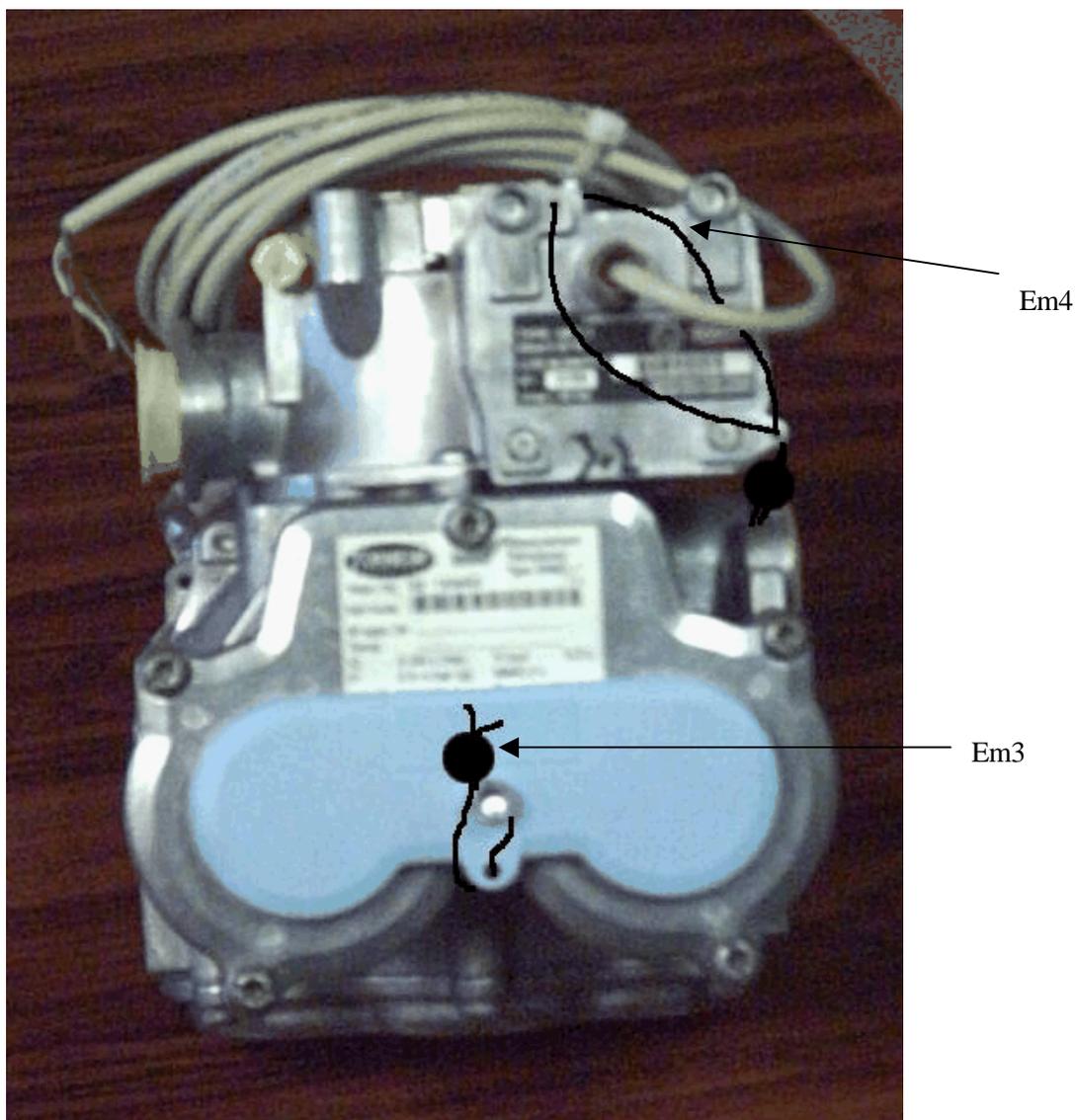
Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

(1) Revue de métrologie, avril 1995, page 359.

Annexe 1 au certificat d'examen de type n° F-05-C-0658 du 21 juin 2005

Plan de scellements du mesureur type TM80



Le scellement Em4 empêche l'accès à l'émetteur d'impulsion.

Le scellement Em3 empêche l'accès aux vis de réglage de calibration.